***L’ADOBUS***

Créée en Janvier 1994, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois regroupe actuellement 54 communes et 32 000 habitants.

Depuis sa création, les compétences de la collectivité se sont multipliées afin d’être un acteur majeur du développement local.

Parmi les nombreuses compétences portées par l’établissement, la politique en faveur de l’Enfance et de la Jeunesse est au cœur des priorités sur le territoire.

Situé en zone rurale et périurbaine, la Communauté de Communes souhaite réduire les inégalités territoriales en permettant aux jeunes la pratique d’activités de culturelles et de loisirs tout en tenant compte des problèmes de mobilités des jeunes.

Les élus représentant de la collectivité ont souhaité, en 2008, mettre en place L’ADOBUS.

1. **Présentation de L’Adobus**
2. *Historique et constat :*

Le territoire rencontre de nombreuses problématiques telles que le taux de chômage élevé et supérieur à la moyenne régionale et nationale, l’illettrisme, le décrochage scolaire…

Dans de nombreuses communes, souvent de petite taille (moins de 500 habitants) et enclavées dans le territoire, aucune activité sportive, culturelle ou de loisirs en faveur des jeunes n’est proposé.

Le déficit en équipements destinés aux jeunes conduit vers une fragilisation de la population entrainant de nombreux actes d’incivilité et le développement des conduites addictives.

Force est de constater que le seul point de rendez-vous de ces jeunes reste les abris bus de la commune.

Face à ce constat alarmant et les conflits intergénérationnels émanant des actes d’incivilité, le conseil communautaire, en 2008, décide d’acquérir un car de transport et de le transformer en un espace d’accueil des jeunes.

Son fonctionnement était confié de 2008 à 2010 à une association du territoire. Face aux difficultés logistiques rencontrées (Conduite du véhicule nécessitant le permis C, recrutement et rémunération du personnel), les élus communautaires ont décidé de gérer la structure.

*B) le fonctionnement :*

La structure accueille les jeunes du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois âgés de 11 à 17 ans.

La cotisation annuelle s’élève à 5 euros et ouvre l’accès illimité à l’ensemble des activités proposées par la structure.

L’équipe de l’Adobus composée de trois animateurs accueille les jeunes de la manière suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Périodes scolaires | Périodes de vacances scolaires |
| Le Lundi |  | De 14 heures à 18 heures |
| Le Mardi |  | De 14 heures à 18 heures |
| Le Mercredi | De 14 heures à 18 heures | De 14 heures à 18 heures |
| Le Jeudi |  | De 14 heures à 18 heures |
| Le Vendredi | De 16 heures 30 à 20 heures | De 14 heures à 18 heures |
| Le Samedi | De 14 heures à 18 heures |  |

Un planning de passage dans les communes est distribué à chaque participants et diffusé via les réseaux sociaux (site Internet de la collectivité, Facebook et twitter)

Une navette en mini bus est également mise en place afin de donner à l’ensemble des jeunes du territoire la possibilité de participer aux activités proposées. (CF carte jointe). 

*C) Organisation de la structure :*

Tableau de répartition des missions :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| La Coordinatrice Enfance / Jeunesse | Le directeur de l’Adobus | Les animateurs de la structure |
| * Assure le suivi administratif et financier de la structure. * Rédige les projets et les bilans de la structure. * Rencontre les différents partenaires de la structure * Participe aux différents temps de travail proposés par la DDCS et la CAF de l’Aisne. * Organise des réunions d’harmonisation d’actions en faveur de la jeunesse avec les responsables associatifs du territoire. | * Assure le suivi administratif des présences. * Est chargé du suivi et de l’entretien de la structure et du parc automobile dédié à la structure (Car et mini bus) * Elabore le planning de passages dans les communes en concertation avec les élus des communes ou les référents. * Participe à la mise en place des activités tout en veillant aux respects des différents objectifs fixés par la structure. * Est le garant de la sécurité des jeunes au sein de la structure. * Veille au bon déroulement de la vie en groupe au sein de l’Adobus | * Préparent et proposent des activités adaptées aux jeunes. * Repèrent et préviennent les comportements « à risques » des jeunes. * Favorisent le dialogue et l’écoute au sein de la structure. * Veillent à l’intégration de tous les jeunes sans discrimination et s’assurent de l’épanouissement de chacun. * Animent les réseaux sociaux utilisés comme moyens de communication. * Assurent les transports des jeunes au départ de leur commune jusqu’au lieu de passage de l’Adobus grâce aux navettes en mini bus mises en place au préalable. |

*D) les activités proposées :*

Les animateurs sont chargés de proposer des activités variées et adaptées aux jeunes.

Elles sont d’ordre :

- manuelles et créatives (ateliers cuisine, origami, art et décoration, initiations au tag sur murs d’expression mis à disposition par les communes)

- artistiques (Initiation aux arts du cirque, pratique de la musique, création de film avec support multimédia…)

- Sportives (Pratique du sport à travers les jeux sportifs innovants : Tchouk Ball, Bouncer Ball, Omnikin, Petaka, bumball, crosses canadiennes

- De loisirs ludiques (Tournoi de jeux de société, de baby-foot, de jeux vidéo avec l’utilisation de la Playstation 3 et 4 et de la WII)

1. **Les objectifs généraux :**

L’objectif est de développer l’éducation à la citoyenneté et sensibiliser les jeunes au développement durable à travers un accès simplifié aux activités culturelles, éducatives et sportives proposées par la Communauté de Communes du Pays du Vermandois et l’Adobus.

1. *Les objectifs éducatifs :*

A travers les différentes activités proposées les animateurs ont pour missions de développer les objectifs éducatifs suivants :

* L’autonomie du jeune :

Il faut distinguer deux notions fondamentales de l’autonomie : la capacité d’agir seul et l’indépendance.

Le jeune doit se sentir capable d’agir seul. Il est capable de raisonner de manière autonome et de se fonder ses propres idées et opinions.

Il doit être capable de se débrouiller de manière indépendante dans la gestion de la vie quotidienne. (Exemple de la mobilité : utiliser son propre moyen de locomotion ou savoir utiliser les transports en commun ou d’autres méthodes qui lui sont proposées).

Il est également capable de construire sa propre réflexion sur son avenir afin de se fixer des objectifs scolaires et professionnels.

L’autonomie renvoie à l’idée que l’individu se donne lui-même ses propres règles ; elle est considérée comme une perception positive de soi. C’est donc une catégorie de l’identité, qui implique que l’individu, ici l’adolescent ou le jeune adulte, doit montrer une démarche de participation positive dans la société au sein de laquelle il évolue.

* La socialisation du jeune :

Le jeune est amené à évoluer en groupe au sein duquel il partage ses idées, donne ses avis et prend conscience de la vie collective en respectant les règles qui régissent le fonctionnement du foyer de jeunes ADOBUS. Il est acteur de la vie de groupe.

* La responsabilisation :

Le jeune respecte les engagements qu’il a pris au sein de la structure, il contribue à son bon fonctionnement. A travers les différentes activités proposées, il développe son esprit d’initiative afin de prendre confiance en lui et développe l’estime de soi en devenant un acteur de la vie de la structure.

Les effets attendus sur le jeune sont :

- Une implication grandissante dans la mise en place d’activités culturelles, sportives et artistique.

- une prise de conscience de l’importance de la vie en collectivité en respectant les règles et les devoirs du citoyen.

- le jeune prend confiance en lui en s’impliquant davantage dans sa commune et son territoire.

- le jeune prend conscience des risques des comportements déviants en devenant un leader positif au sein de son territoire et favorise la pratique d’activités culturelles et sportives.

- le jeune prend conscience que l’estime de soi et la reconnaissance d’un leader au sein d’un groupe ne passe pas forcement par le comportement déviant.

1. *Les objectifs territoriaux :*

* Lutter contre l’enclavement des jeunes du territoire.
* Développer la mobilité des jeunes.
* Susciter la curiosité et l’ouverture vers l’extérieur.
* Prévenir des conduites addictives.
* Diminuer le nombre d’actes d’incivilité et de délinquance recensés sur le territoire.

* Lutter contre le décrochage scolaire.
* Soutenir les jeunes dans leurs démarches de formation et de recherche d’emploi.

1. *Les effets constatés :*

La fréquentation de 2013 à 2015 : (Nombre de présences enregistrées)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 2013 | 2014 | 2015 |
| Petites et grandes vacances scolaires | 244 | 326 | 408 |
| Mercredis et samedis Hors vacances | 307 | 371 | 442 |
| Vendredi  Hors vacances | 129 | 249 | 288 |
| TOTAL | 680 | 949 | 1138 |

La structure connait une croissance des effectifs chaque année. Le public se renouvelle régulièrement et impulse une dynamique constante au sein de de l’Accueil de Jeunes.

Une relation de confiance est instaurée entre les jeunes et les animateurs de l’Adobus. Les jeunes se sont approprié les lieux afin de développer une ambiance conviviale où chacun peut évoluer en fonction de ses choix et de ses envies.

La structure est devenue en quelques temps un outil indispensable dans l’animation des communes visitées.

Les actes d’incivilité sont significativement en baisse puisque les jeunes peuvent participer aux activités au gré de leurs envies durant leur temps libre.

Des temps forts sont également proposés aux jeunes comme l’organisation de soirées adolescents, séjour de 5 jours et 4 nuits itinérant à la découverte du territoire avec au programme visites des musées et lieux d’Histoire de la Communauté de Communes du Pays du vermandois, activités sportives et rencontres intergénérationnelles.

Le sentiment d’ennui et d’enclavement recule considérablement grâce à la mise en place de la navette en mini-bus qui permet un accès au service et aux loisirs de proximité sans contrainte de mobilité.

1. Budgets et partenaires :
2. Le budget de 2013 à 2015 :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| DEPENSES | 2013 | 2014 | 2015 | RECETTES | 2013 | 2014 | 2015 |
| Carburant | 659.84 | 1347.53 | 1450.11 | **Remboursement Sécurité sociale et contrat** | 291.06 | - | 847.51 |
| Alimentation | 18.79 | 97.00 | 76.09 | **Cotisations Adobus** | - | 75.00 | - |
| Entretien | 37.45 | 46.66 | - | **Fond Public et territoire** | - | 2000.00 | - |
| Petit équipement | 1027.81 | 700.25 | 482.30 | **DRDCS** | - | 1400 | 2800 |
| Fournitures administratives | 90.75 | - | 302.73 | **CAF de L’Aisne** | - | 2632.11 | 2030.79 |
| Petit matériel | 103.67 | 87.68 |  | **Communauté de Communes du Pays du Vermandois** | 73827.86 | 68478.14 | 100693.96\* |
| Matériel roulant | 3507.25 | 3109.28 | 1587.25 |  |  |  |  |
| Assurance | 3014.29 | 3228.42 | 5639.57 |  |  |  |  |
| Déplacement | 615.32 | 1372.09 | 92.95 |  |  |  |  |
| Téléphone | 690.13 | 783.07 | 562.73 |  |  |  |  |
| Vêtement de travail | - | - | 105.36 |  |  |  |  |
| Formation |  |  | 6075.00 |  |  |  |  |
| FNASS | 216.83 | 167 | 203.81 |  |  |  |  |
| Médecine du travail | 180 | - | - |  |  |  |  |
| Ordinateurs | - | 5786.48 | - |  |  |  |  |
| Salaires et charges | 63956.79 | 58642.86 | 89794.36\* |  |  |  |  |
| TOTAL | **74118.92** | **74585.25** | **106372.26** | **TOTAL** | **74118.92** | **74585.25** | **106372.26\*** |

\* Soucieuse de soutenir les communes du territoire dans l’organisation des Nouveaux Accueils Périscolaires et face à l’augmentation des effectifs de fréquentation de la structure, la Communauté de Communes a décidé en septembre 2014 :

- La création d’un poste de 20 heures hebdomadaires

- Le passage de deux postes de 30 heures et deux postes de 35 heures hebdomadaires